



MODE D'ACTION

EFFICACITÉ

LERMOL BRUSH® contrôle efficacement et durablement les dicotylédones annuelles, bisannuelles et vivaces, qu'elles soient herbacées, semi-ligneuses ou ligneuses.

L'aminopyralid : herbicide de type auxinique, il agit par systémie. Il est rapidement absorbé par le feuillage et migre vers les apex et les racines. Il stimule l'élongation cellulaire et la sénescence prématurée (réaction d'épinastie).

Le triclopyr : herbicide systémique, pénètre par voie foliaire et migre rapidement dans la plante. Il induit un dysfonctionnement puis la mort progressive du végétal.

Les symptômes se caractérisent par un recroquevillement du bord du limbe des feuilles, le déformation des tiges puis une nécrose rapide.

NOMS COMMUNS	NOM SCIENTIFIQUE	SENSIBILITÉ	NOMS COMMUNS	NOM SCIENTIFIQUE	SENSIBILITÉ
Ambrosie feuilles d'armoise	<i>Ambrosia artemisiifolia</i>		Mimosas d'hiver	<i>Acacia dealbata</i>	
Armoise	<i>Artemisia vulgaris</i>		Bouleau	<i>Betula ssp</i>	
Centauree scabieuse	<i>Centaurea scabiosa</i>		Buddleia	<i>Buddleia ssp</i>	
Usseron des champs	<i>Convolvulus arvensis</i>		Chardon des champs	<i>Cirsium arvense</i>	
Erigéron du Canada	<i>Conyza canadensis</i>		Clématite des haies	<i>Clematis vitalba</i>	
Genêt à balais	<i>Cytisus scoparius</i>		Cornouiller	<i>Cornus ssp</i>	
Berce	<i>Helianthemum ssp</i>		Aubépine monogyne	<i>Crataegus monogyna</i>	
Porcelle enracinée	<i>Hypochaeris radicata</i>		Frêne	<i>Fraxinus excelsior</i>	
Helminthie fausse-vipérine	<i>Picris echioides</i>		Épine noire et autres Prunus	<i>Prunus ssp</i>	
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>		Chêne	<i>Quercus ssp</i>	
Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i>		Rénouée du Japon	<i>Reynoutria (Fallopia) ssp</i>	
Rumex	<i>Rumex ssp</i>		Acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	
Séneçon jacobée	<i>Senecio jacobaea</i>		Eglantier et autres Rosa	<i>Rosa ssp</i>	
Laiteron	<i>Sanchus ssp</i>		Ronce	<i>Rubus ssp</i>	
Pissenlit	<i>Taraxacum officinale</i>		Sureau Yéble	<i>Sambucus ebulus</i>	
Ortie dioïque	<i>Urtica dioica</i>		Alonc	<i>Ulex europaeus</i>	

Très sensible (de 95% à 100% d'efficacité)	
Sensible (de 85% à 94% d'efficacité)	
Moyennement sensible (de 70% à 84% d'efficacité)	
Peu sensible (de 50% à 69% d'efficacité)	

SÉLECTIVITÉ

LERMOL BRUSH® est sélectif des graminées présentes, en favorisant leur réinstallation, il protège ainsi les sols des risques d'érosion par le maintien d'une couverture végétale.

FICHE D'IDENTITÉ

USAGES ET DOSES HOMOLOGUÉES

- Usages non agricoles - Débroussaillage : 2 L/hL
- Usages non agricoles - Désherbage – Zones herbeuses : 4 L/ha (sans traiter plus de 20% de la zone non agricole)
- Uniquement en application localisée entre mars et juillet
- 1 application par an maximum
- A.M.M. N° 2120051 - DRE 24 H - ZNT aqua 5 m

COMPOSITION

- Aminopyralid (sel de trisopropanolamine) : 12 g/L
- Triclopyr (sel de triéthylamine du triclopyr) : 120 g/L

FORMULATION

- Concentré soluble (SL)

QUAND APPLIQUER

Application printanière

Appliquer LERMOL BRUSH® au printemps (lorsque les feuilles sont sorties), pendant la période de végétation active, de mars à juillet.

L'application en phase active de végétation améliore l'efficacité et les résultats obtenus

Traiter sur végétation sèche, par temps calme, sans vent, à des températures inférieures à 25°C



USAGES	DOSES
Usages non agricoles - Débroussaillage	2 L/hL*
Usages non agricoles - Désherbage - Zones herbeuses	4 L/ha**

* Application en localisée entre mars et juillet
 ** Application en localisée et sans traiter plus de 20% de la zone non agricole. Mouillage 500 L/ha, selon la végétation à détruire

CONDITIONNEMENT

Carton 4X5 L



PROFIL TECHNIQUE

EFFICACITÉ Très large spectre d'action et contrôle durable sur dicotylédones herbacées, semi-ligneuses ou ligneuses, même difficiles.

ÉRADICATION DES PLANTES INVASIVES

Contrôle et éradication des plantes invasives, notamment toxiques : Ambrosie à feuilles d'armoise, Berce du Caucase, Raisin d'Amérique, etc.

SÉLECTIF DES GRAMINÉES

Favorise l'implantation des graminées

FORMULATION « SEL »

Sécurise l'application du printemps au début de l'été



COMMENT APPLIQUER

1/ PRÉPARER

remplir au 1/3 la cuve d'eau claire avant de verser la dose exacte de LERMOL BRUSH® Rincer 3 fois les emballages vides et verser l'eau de rinçage impérativement dans la cuve. Compléter la cuve d'eau à la quantité de bouillie nécessaire, bien agiter. L'utilisation de ZONEBLEU®, colorant temporaire et d'un adjuvant, incorporés dans la cuve, permettent de visualiser et d'améliorer l'application

2/ TRAITER

Traiter selon la nature, la hauteur et la densité de la végétation à détruire, de façon à obtenir une pulvérisation directe et pénétrante. Appliquer uniformément sur le feuillage de la végétation à détruire jusqu'à la goutte tombante. Ne pas traiter sur sol nu.

3/ NETTOYER

Après traitement, rincer soigneusement la cuve en actionnant la pompe afin de nettoyer aussi tuyauteries et buses. Épandre l'eau de rinçage et les reliquats de bouillie conformément à la législation en vigueur, à l'écart de tout point d'eau et de cultures, si possible sur la zone déjà traitée (ne jamais vidanger dans un caniveau, un égout ou sur une surface imperméable). Si l'appareil est utilisé ultérieurement pour d'autres types de traitements, il est impératif de bien le nettoyer. Pour cela, utiliser un nettoyant spécifique afin d'éliminer toutes traces de produit susceptibles de provoquer des effets non intentionnels lors de la prochaine utilisation du matériel.

RECOMMANDATIONS

PRECAUTIONS D'EMPLOI

Respecter les recommandations d'emploi indiquées sur l'étiquette et prendre les précautions usuelles d'emploi des produits phytosanitaires. Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Ne pas appliquer en situation de transfert direct vers les eaux de surface. Éviter toute formation d'embruns en traitant par temps calme surtout à proximité d'environnements sensibles, plantations, gazons, cultures, points d'eau, végétations spontanées que l'on désire conserver. En bordure des haies et massifs de fleurs à préserver, ménager une bande de sécurité non traitée de 1 m. Traiter jusqu'à l'aplomb des arbres à préserver.

Ne pas utiliser les végétaux traités pour du mulching ou compostage. La végétation traitée ne doit pas être pâturée ni utilisée pour le foin et affourage. Porter des gants (en nitrile) et un vêtement de protection (catégorie III type 5/6) pendant toutes les phases de mélange/chargement et d'application du produit. Délai de rentrée : 24 heures.

En cas d'urgence, appelez le 15 ou le centre anti-poison puis signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe). Les fiches données de sécurité sont disponibles sur internet: www.quickfcds.com ou auprès de Nufarm.



EMBALLAGES VIDES

Réemploi interdit. Bien vider le bidon, le rincer 3 fois à l'eau claire et mettre l'eau de rinçage dans la cuve de traitement. Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique. Se renseigner auprès de Nufarm pour connaître la société la plus proche de chez vous qui participe à cette collecte. Respecter la réglementation locale.

IMPORTANT

Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emplois mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, les traitements selon la bonne pratique phytopharmaceutique en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant la zone traitée tels que notamment la nature du sol, les conditions météorologiques, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché délivrée par les autorités compétentes françaises.

STOCKAGE

Conserver hors de portée des enfants, à l'écart des aliments et boissons (y compris ceux pour animaux) et dans l'emballage d'origine, bien fermé, à l'abri du gel. Les locaux de stockage doivent être frais et ventilés.

MENTIONS LÉGALES

AMM 2120051 - ATTENTION H319 Provoque une sévère irritation des yeux - H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone tampon non traitée de 5 mètres en bordure des points d'eau.

EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou www.phytoaddata.com.



NUFI-2019 - Crédits photos Nufarm - Ce document d'information ne saurait, en aucune façon, dispenser de consulter l'étiquette. Document non contractuel.

LERMOL BRUSH® Marque déposée - groupe Nufarm - Zonebleu® Marque déposée et fabrication groupe Nufarm.

VOTRE CONTACT

Nufarm S.A.S

Immeuble West Plaza
11, rue du Débarcadère
92700 Colombes – France
Tél. : 01 40 85 50 50
Fax : 01 47 92 25 45

www.nufarm.fr

Numéro d'agrément : IF00008
distribution de produits
phytopharmaceutiques
à des utilisateurs
professionnels



Grow a better tomorrow